

## Dénoncer une violence conjugale

Par **HETAIN**, le **14/12/2023** à **15:08** 

Bonjour

Je pose le problème avant les questions : **une femme accuse son mari de violences conjugales** 

Recherche de témoignage, notament celui d'une amie de la femme :

- dit lors de son audition qu'elle était au courant des violences subies par la femme depuis plus de 2 années voire plus
- n'a jamais prévenue personne et ajoute que même l'entourage managérial était au courant de la situation de violence se trouvait la femme violentée
- affirme aussi que plusieurs plaintes et mains courantes ont été déposé pour violences conjugales
- qu'il y a eu des dizaines d'interventions de la Police au domicile de son amie sans que rien n'ait été mené (il faut savoir que le Procureur peut se saisir d'une affaire de violences conjugales sans qu'il y ait plainte suite à une main courante d'intervention d'équipage)

2 questions distinctes portaant sur les violences conjugales

- 1 Si on a connaissance ou est témoin et qu'on ne fait rien, absolument rien, peut-on faire l'objet de poursuites judiciaires ? Que risque-t-on ?
- 2 Ou peut-on prévenir la Police de façon anonyme?

Merci de vos réponses

Par Visiteur, le 14/12/2023 à 15:11

Bonjour,

1/ Non assistance à personne en danger = cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

2/ c'est possible, ou alors appeler le 3919 (anonyme et gratuit)